



Assemblée Générale EPAF juin 2018 Compte-rendu

Vacances Loisirs:

-Baisse de 20000 nuitées. Cette baisse est due à la fermeture de Prémanon (9000lits) et à une diminution voulue de lits de prestataires)

-Vendres se maintient (16858 nuitées)

-Meilleur retour de satisfaction sur les résidences EPAF que sur celle des prestataires (on atteint la note de 8,9/10 pour Agay!)

Refonte des séjours à thèmes : Avoir démultiplié les séjours à thèmes (de 300 à 380) a démultiplié le nombre de participants sur les séjours, ce qui entraîne des annulations par manque de participants sur certains séjours, et donc provoque de l'insatisfaction. Retour au nombre initial de 300.

-2 sites de prestataires sont supprimés : La Plagne et Valoire.

-Les séjours individuels en période Batch représentent 33 % des nuitées

- En 2017, EPAF ne couvre plus les coûts de transport pour les groupes (Cela pouvait avoir un coût jusqu'à 2000 euros par groupe)

- Ce sont les prestataires extérieurs qui augmentent les prix, ceux d'EPAF restent stables.

- Il y a toujours de la place à Targassonne et Sanary, St Raphaël est toujours plein.

Les prix dépendent de 3 éléments :

1- Le coût du transport qui représente 40 à 60 % du prix total (et qui est en augmentation constante)

2- Des prestations (animations extérieures, etc)

3- EPAF reste une constante stable (249 euros le logement. Prix sable)

- Pas de refus pour les colos car les prestataires compensent (on achète des séjours)

- Refus pour les résidences car quand elles sont pleines, il devient physiquement impossible d'accueillir d'autres personnes.

-Les partants sont issus à 96/97 % des 4 premières tranches

-Solidaires demande de revoir le coefficient familial qui ne fait pas assez de différence entre les plus hauts et les plus bas revenus. La CGT est d'accord avec Solidaires.

-Les séjours de groupe s'essoufflent. Les personnes âgées veulent de moins en moins de packs.

La Saline Les Bains : L'ouverture du site est programmée début juillet 2018.

16 bungalows sont proposés à la location.

2 saisons : Une HS qui correspond aux vacances scolaires de l'été austral et métropolitain (13 semaines) et une Saison Intermédiaire pour les 35 semaines restantes.

Les places vont s'ouvrir dans les jours prochains.

Vendres :

Constat : De l'environnement très concurrentiel de ce site, il ressort que les tarifs proposés en BS sont peu compétitifs, à la différence des tarifs HS qui sont hypers compétitifs en décalage avec les prix pratiqués par la concurrence. Une hausse de 5 % est envisagée sur la HS pour amortir les coûts.

-Tarifs :

2018 : 0 % d'augmentation sauf pour l'hôtellerie et les locations meublées en HS et THS de 1,5 %

2019 : Proposition d'augmentation toutes saisons confondues et sur les 4 prestations proposées (Hôtellerie ; Locations meublées ; Camping et Gîtes)

Vacances enfants :

Léger fléchissement de la demande.

11861 demandes en 2017.

49 colons n'ont pu être réaffectés (1 seul choix exclusif)

338 enfants en situation d'handicap sont partis (chiffre en augmentation). 218 animateurs ressources.

Rappel :

Le taux de départ en colo au niveau national est juste en dessous de 7 %

Le taux de départ de notre ministère est de 16,8 %

Le premier départ est de plus en plus tardif (11 ans actuellement).

Le plus difficile est d'aller chercher le colon la première fois. Après, il revient tout seul.

L'âge moyen d'un colon est de 12,5 ans avec une majorité de 12/17 ans avec un pic des 14/15 ans.

La cible prioritaire reste donc les 6/11 ans.

Plusieurs prestataires organisent des séjours. EPAF reste le principal organisateur. Il s'occupe de 35 % des séjours (devant le prestataire « Sans frontières » 10,04%).

On peut remarquer la part en augmentation d'EPAF qui était auparavant de 30 %.

Le nombre de prestataires en complément d'EPAF est en augmentation.

La note globale de satisfaction des séjours est de 8,2 /10

93 % des colons souhaitent repartir. 4 % ne repartent plus à cause de l'âge. 3 % ne veulent pas revenir.

EPAF impose des taux d'encadrement supérieurs à ceux exigés par le ministère de la jeunesse et des sports, ce qui contribue à un taux de satisfaction élevé.

Des sites de proximités sont ouverts en Normandie et Vosges.

2 nouvelles offres d'hiver (Londres départ de Lyon et Barcelone départ de Toulouse)

Des nouveaux séjours sont conçus

- Séjours GéoCatching. Ce sont des chasses au trésor à une échelle européenne.

-Immersion linguistique : Reconstituer un village US dans le Limousin

-Apprendre à nager (sur le constat que beaucoup d'enfants ne savent pas ou pas bien nager)

-Séjour Mi-BAFA Mi-loisirs.

Les trajets les plus longs sont ceux qui desservent plusieurs centres sur un même trajet.

-Instauration de frais de dossiers de 30 euros pour les séjours colos :

La convention d'objectifs garantie un séjour mais sur une base de plusieurs vœux. Or certains colons ont des vœux très restreints voire uniques auquel EPAF ne peut pas toujours répondre favorablement. Ces derniers se désistent alors au dernier moment si les places proposées issue du « batch » ne leur conviennent pas bloquant ainsi inutilement des places.

Les 30 euros sont réglés à l'inscription, ils sont déduits ensuite du solde si l'inscription est validée et sont perdus pour ceux qui se désistent.

-Chèque Vacances :

En cas d'annulation, EPAF ne pourra plus restituer sous forme de remboursement les chèques vacances donnés en acompte. L'ANCV demande à EPAF de corriger ce point qui n'était pas juridiquement correct, les montants des chèques ANCV ne pouvant être utilisés uniquement que pour leurs utilisations prévues. Les sommes engagées seront alors restituées sous forme d'un avoir pour un futur séjour.

-Suppression de la participation aux frais de transport pour les colons des DROM :

Après une participation au financement du transport de 250 euros en 2015 (forfait unique), puis selon le QF depuis 2016 (fourchette de 78 euros à 280 euros qui faisait que les parents participaient à hauteur de 10 % à 25 %), EPAF propose de supprimer totalement cette participation en 2019.

-Tarifs :

2018 : 0 % d'augmentation générale (toutes saisons).

2019 : Proposition d'augmentation générale (toutes saisons) de 1,5 %

Ressources humaines :

Les temps partiels des employés sont voulus et non subis pour la très grande majorité .

EPAF remonte à l'équivalent d'un taux plein les cotisations aux employés à temps partiel. C'est une convention entre l'EPAF et ses employés.

Tous les contrats de travail sont dématérialisés (sauf pour les gilets bleus)

Changement de logiciel informatique en cours.

Rapport financier :

40 à 50 millions d'euros de patrimoine immobilier.

Un entretien normal de ce patrimoine exige 6 à 8 % de cette somme qui doit être réinvestie tous les ans. Or la part réinvestie oscille entre 2,5 et 3,5 %, ce qui représente environ 1,5 millions d'euros. L'État ne donne que 662000 euros. L'EPAF complète avec ses réserves de 681000 euros.

Le gestionnaire essaie de garder un niveau équivalent aux 2 étoiles en résidences hôtelières. La tâche n'est pas simple car l'investissement est insuffisant et les années de retards s'accumulent.

Un audit est engagé sur les résidences. L'État attend le résultat pour éventuellement vendre des résidences, il a donc freiné ses investissements dans l'attente.

Rappel

La convention d'objectifs et de moyens exige un taux de subvention de 50 % en VL et de 75/78 % en VE

Les locations ne sont historiquement pas soumises au QF. C'est un constat.

Les prestataires augmentent leurs tarifs de 3 à 4 %/an, ce qui fait augmenter le coût global.

L'exigence d'EPAF au niveau national est d'avoir un coût maximal de 9 euros par repas.

En fin de séance

- CGT et Solidaires demandent un GT pour rediscuter des grilles tarifaires existantes et pour créer des tranches sur les locations meublées.

- CGT vote contre toutes les augmentations de tarifs de 1,5 % comme FO et la CFDT en avançant l'argument que les salaires des fonctionnaires sont gelés.

Solidaires s'abstient estimant que beaucoup de leurs revendications précédentes ont été entendues.